

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER**

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Maire, en suite de la convocation faite le 6 décembre 2019.

Présents :

- Mme ROBERT-DEHAULT, Maire
- M. BOSSOIS, Mme DECHANT, Mme CLAUSSE, Mlle KREBS, M. KAHLAL, Mme AUBRY, Adjoints au Maire
- M. CORNUT-GENTILLE, Mme GARCIA, Mme DORKEL, M. GARNIER J., Mme BETTING, M. OUALI, Mme COLLET, M. BONNEMAINS, Mme GUINOISEAU, Mme de CHANLAIRE, M. EREN, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO, M. LESAGE, M. CORDEBARD, Mme SAMOUR, Conseillers Municipaux

Excusés :

M. RAIMBAULT, M. FEUILLET, M. SCHILLER, M. CHARPENTIER, M. GARNIER P., Mme PEYRONNEAU, M. LEBRUN, Mme ANGOT, Mme VARNIER, M. BOUZON, M. AMELON, Mme ROBIN

Ont donné procuration :

M. RAIMBAULT à Mme ROBERT-DEHAULT
M. FEUILLET à Mme AUBRY
M. CHARPENTIER à M. J. GARNIER
Mme PEYRONNEAU à M. KAHLAL
Mme VARNIER à Mme DECHANT

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

N° 112-12-2019

**RAPPORT ANNUEL SUR L'EXPLOITATION DES FOIRES ET MARCHES -
ANNEE 2018**

Rapporteur : M. Philippe BOSSOIS

L'article L 3131-5 du code de la commande publique prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

Aux termes de l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, ce rapport doit être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin.

Ce rapport est inscrit à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public qui en prend acte, en vertu de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

GERAUD FRANCE, délégataire du service d'exploitation des foires et marchés, a adressé son rapport d'activité pour l'année 2018.

Ce rapport du délégataire traite notamment :

- ↳ des conditions d'exécution du service
- ↳ de l'économie de la délégation ou de l'affermage

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport annuel d'activité du délégataire du service d'exploitation des foires et marchés de l'année 2018.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel d'activité du délégataire du service d'exploitation des foires et marchés de l'année 2018.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON